



**5-Institutions et Vie Politique**  
**5.4-Délégation de fonctions**  
**5.5-Délégation de signature**

**N° A-2026-15**

portant délégation de fonction et de signature à **Monsieur Patrick POUPION**,  
9<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Madame la Présidente de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,  
Vu l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du Bureau ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
Vu la séance du Conseil Communautaire du 8 avril 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;  
Considérant que pour permettre une bonne administration des services intercommunaux il convient de donner délégation à **Monsieur Patrick POUPION** , 9<sup>ème</sup> Vice-président,

ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de fonctions**

**Monsieur Patrick POUPION**, 9<sup>ème</sup> Vice-président, est délégué à compter de ce jour, aux affaires budgétaires et comptables, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Préparation et élaboration des documents budgétaires** : rapport d'orientations budgétaires, budget primitif, budgets annexes, budgets supplémentaires, décisions modificatives, Compte Financier Unique (CFU) ;
- **Exécution et suivi du budget** : engagement, liquidation et mandatement des dépenses ; émission des titres de recettes ;
- **Gestion de la dette et de la trésorerie** : suivi des emprunts, mobilisation et remboursement de la ligne de trésorerie, placements ;
- **Prospective financière et analyse fiscale**: simulations, études d'impact, pacte financier et fiscal, suivi des dotations, de la fiscalité et de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- **Commande publique** : suivi de l'exécution financière des marchés ;
- **Relations avec les partenaires financiers** : Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), Trésorerie, banques, partenaires institutionnels ;
- **Présidence de la Commission des Finances** et animation du débat budgétaire ;
- **Contrôle de gestion et optimisation des ressources**: suivi des indicateurs financiers, recherche de subventions, optimisation du FCTVA.

**Article 2 : Délégation de signature**

Dans le cadre des fonctions déléguées à l'article 1, **Monsieur Patrick POUPION** reçoit délégation de signature pour :

- Les bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes ;
- Les bons de commande et engagements de dépenses par opération dans la limite des montants inscrits au budget ;
- Les actes de gestion de la ligne de trésorerie : tirages et remboursements, dans la limite du plafond autorisé par le Conseil Communautaire au Président ;
- Les certificats administratifs, états et documents comptables ;
- Les courriers courants aux services de l'État et aux partenaires financiers ;

**Sont formellement exclus de la présente délégation** et demeurent de la compétence exclusive du Président ou du Conseil communautaire :

- Le vote du budget, du compte administratif, des taux d'imposition et de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ;
- La souscription des emprunts, des lignes de trésorerie et des instruments de couverture ;
- La signature des marchés publics formalisés au-delà du seuil de procédure adaptée ;
- Les admissions en non-valeur et les remises gracieuses ;
- Les garanties d'emprunt ;
- Les décisions engageant durablement la stratégie financière de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

**Article 3 « Engagements Financiers » :** Monsieur Patrick **POUION** ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

**Article 4 :** La présente délégation est consentie par Madame la Présidente, sous sa responsabilité et sous sa surveillance. Le délégataire rendra compte à Madame la Présidente de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

**Article 5 :** Madame la Présidente et Madame la Directrice Générale des services sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité des services de la Préfecture.

**Article 6 :** Mme la Présidente, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

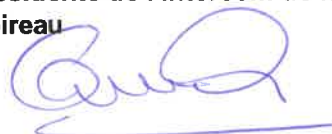
Fait à Vire Normandie  
Le 11 mai 2026,

Reçu notification du présent arrêté  
Le 11/05/2026

**Monsieur Patrick POUION**  
9<sup>ème</sup> Vice-président de l'Intercom de la  
Vire au Noireau



**Mme Catherine GOURNEY-LECONTE**  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau



**Ampliation adressée à :**

- Monsieur le Sous-Préfet
- Madame le Trésorier Principal, comptable de la collectivité
- l'intéressé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260511-A-2026-15-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026  
Publication : 12/05/2026

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/> rubrique « actes administratifs »

1 2 0 5 2 6